

quand Sa très Digne Majesté, Daignera promener ses regards sur cette étenduë de paÿs qu'habite un peuple qui désire le lui conserver, et qu'ensuite elle comparera cette quantité de personnes qui lui sont si fidèlement attachées, Les biens, et les propriétés de tant d'individus dont-on veut renverser les principes fondamentaux, Avec le nombre si petit des anciens Sujets, et de si peu de propriétés; ne devons nous pas espérer Que Nôtre très Gracieux Souverain, bien loin d'acquiescer à des demandes Aussi injustes, affermira encore et rendra plus stables les loix constitutionnelles et municipales de ses fideles et Loyaux sujets canadiens.

Nous Supplions Votre Seigneurie de vouloir bien jeter un Regard sur les deux adresses¹ envoyées cidevant pour être mises au pied du trône auguste De sa Majesté, dont nous avons l'honneur de Vous transmettre les copies; de les considérer comme le Voeu unanime, et invariable de la nation: & que, par vôtre illustre protection, Notre très Gracieux Souverain veuille bien y avoir référence; nous espérons que Votre Excellence n'aura aucun égard à ces demandes, de chambre d'assemblée; de Chartes D'incorporation, dont le but est a peu près le même; d'un enrégistrement des contrats; de Gréniers, et marchés publics pour les Grains &*; d'un Commerce avec Vermont; de ces innovations pour les douâires, hypotèques, &* ces points étant assez clairement expliqués dans notre loi; le tout Ne tendant qu'a la Sapper, et nous paroissant Contraire et prejudiciable à l'avantage de La province, que tout autres articles de ces demandes qui ne regardent pas le commerce seul, méritent un désaveu de notre part, comme opposés au bien, aux interests, au droits et aux Priviliges les plus sacrés des divers états qui composent cette province, et à qui, sans Daigner les consulter, on veut imposer des loix dont eux seuls sentiront tout le poid.

Nous osons nous flatter que Votre Seigneurie voudra bien faire valoir notre opposition par tout ou besoin sera; Qu'elle voudra bien l'apuiier de tout son crédit; Ses connoissances dans la province des sujets qui l'habitent la rendent Plus capable que tout autre de faire, avec cette intégrité, et cette impartialité, qui en tout temps, ont caractérisé Votre Excellence, un raport fidele, et exact des Vrais Sentiments de notre nation; et de pointer cette distinction que l'on doit mettre entre la futilité des demandes, et les droits réels des opposants; Et c'est avec La confiance la plus sincere que nous attendons encore aux marques de cette protèction bienfaisante, si souvent réitérée à notre égard, qui fait, que, sous un Gouvernement cheri, Le Plus

¹ Referring to the memorials in opposition to the petition from Quebec and Montreal in 1784. See pp. 754 and 762.